

Bon No: 004421300		1ere Gachée: 13:45 (1) Quantité: 0.50 m3		Date: 24/09/2026 référence commande(2):		SOLA2609244752		Zone: Zone 1 Véhicule: LM LM LM LUI MEME			
client: 410491 chantier: 0491001		COLAS - COL7643 PR136550005-REIMS		BAT MILIEU OCCUPE NORMANDIE - TSA 70011 91166 LONGJUMEAU CEDEX RUE D4OSEILLE 51100 Reims		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier						RETOUR centrale	
13:43											
code Béton PJNCNXA300		désignation(6)(8) BORDURE		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax 30	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)			
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 300											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE									NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						signature:					

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1